

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE : du Bocage

Organise le 11 août 2019 avec le concours de du Saint-Lô Auto Club une épreuve automobile régionale
Dénommée

15^{ème} COURSE DE COTE

HERENGUEVILLE / QUETTREVILLE sur SIENNE

Cette compétition compte pour :

La coupe de France de la montagne : (coef.1)

Le championnat de Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie

Le challenge des Sponsors de L'A.S. A du Bocage Le présent règlement a été approuvé par la Ligue LRSA sous le numéro 27 en date du 11 AVRIL 2019 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 295 en date du 11 avril 2019

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIEL.

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme QUERU Sylvie	Licence n°14919
Commissaires Sportifs	Mme LENGLINE Virginie	Licence n°192460
	Mme LE MASLE Dany	Licence n°1087
Directeur de Course	Mr LEREDDE Philippe	Licence n°8465
Directeur de Course Adjoint	Mr POTET Didier	Licence n°112692
Commissaire Technique	Mr QUERU William	Licence n°14922
Commissaire Adjoint	Mr TOUPET Michel	Licence n°40894
Médecin responsable	Mr DE LIMA MARTINS Vitor	Licence n°158389
Chargé de la mise en place des moyens	Mr RABEC Yves	Licence n°16358
Chargés des relations avec les concurrents	Mr HELYE Francis	Licence n°1252
Chargé des Commissaires de route	Mme LEREDDE Martine	Licence n°188848
Chronométrateurs	Mr HAREL Hervé	Licence n°23034

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 6 août 2019 à 00 heures. (Cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés le vendredi 9 août 2019 à 19 heures.

Vérifications administratives le samedi 10 août 2019 à 17 heures 30 à 19 heures

Vérifications techniques le samedi 10 août 2019 à 17 heures 30 à 19 heures

Vérifications administratives le dimanche 11 août 2019 à 7 heures 30 à 9 heures

Vérifications technique le dimanche 11 août 2019 à 7 heures 30 à 9 heures 15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 11 aout 2019 à 9 heures

Essais non chronométrés le 11 août 2019 à 8 heures 30 à 9 heures 30

Essais chronométrés le 11 août 2019 à 9 heures 30 à 10 heures 30

Briefing des pilotes le 11 août 2019 à 10 heures 45 à 11 heures

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 11 août 2019 à 11 heures 15

Course

- 1^{ère} montée le 11 août 2019 à partir de 11 heures 30 à 12 heures 30
- 2^{ème} montée le 11 août 2019 à partir de 14 heures
- 3^{ème} montée le 11 août 2019 à l'issue de la 2^{ème} montée
- 4^{ème} montée le 11 août 2019 à l'issue de la 3^{ème} montée **(sous réserve)**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 20 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Lieu : caravane du départ

Remise des prix le 11 août 2019 à 19 heures environ

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 11 août 2019 à 8 heures 45

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 11 août 2019 de 7 heures 30 à 9 heures lieu : Vadet sur la D578

Vérifications techniques le 11 août 2019 de 7 heures 30 à 9 heures 15 lieu : Vadet sur la D578

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse :

Garage GAIOT Automobile
32 Rue du Dr Pigaux
Montmartin sur Mer

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 11 août 2019 à 9 heures 30

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 11 août 2019 à 8 heures 45

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme RABEC Anne Marie 30 Rue du pont de la pierre 50680 Saint Clair sur L'elle

Tél : 02 33 05 32 74 / rabecoyote1@orange.fr

Jusqu'au mardi 6 août 2019 à 00 heures (cachet de la poste faisant foi)

Les droits d'engagement sont fixés à 220 €, réduits à 110 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 45, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 110

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : néant

Publicité optionnelle : néant

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de HERENGUEVILLE/QUETTREVILLE sur SIENNE a le parcours suivant

La course se déroulera en 4 montées. **(4^{ème} montée sous réserve)**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D578

Arrivée : sur la D578

Pente moyenne : 4%

Longueur du parcours 1100m

Modalités de retour au départ

Parc de départ : D578

Parc d'arrivée : D578

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ. Sur la D578

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu : sur la D578

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la D578

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15 heures, le 10 août 2019

Les remorques devront être garées au parc concurrent

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : sur la D578

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : sur la D578
- pendant les essais et la course au parc départ : sur la D578
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : sur la D578

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une se tiendra :

Lieu. PC course de 8 heures à 18 heures.

Téléphone permanence n° 06 87 47 70 09

Centre de secours le plus proche :

Lieu : QUETTREVILLE sur SIENNE Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le 11 août 2019

De 10 heures 45 à 11 heures

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes :

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe

- . Aux trois premiers au scratch
- . Aux premiers de groupe et classe
- . A un commissaire de piste désigné par tirage au sort

La remise des prix se déroulera le 11 août 2019 vers 19 H.

Engagement à retourner à : Mme RABEC Anne-Marie 30 Rue du pont de la Pierre 50680 SAINT Clair sur elle 02.33.05.32.74 / rabeccoyote1@orange.fr				Avant le: Mercredi 7 août		Chèque à libeller à l'ordre de : Saint-Lô Auto Club 110 €					
<i>CADRE RESERVE A L'ORGANISATION</i>											
NUMERO	GROUPE	CLASSE	N° D'ORDRE	En cas de double monte veuillez remplir 2 engagements signalez qui part le premier		TRESORIER		VERIFICATIONS			
NE RIEN INSCRIRE ICI			Date d'inscription			Espèce :		ADMINISTRATIVES		TECHNIQUES	
						Chèque :					
				Virement :							

 15^{ème} COURSE De COTE REGIONALE D'HERENGUERVILLE QUETTREVILLE SUR SIENNE * * * DATE : 11 AOUT 2019	CONDUCTEUR				VOITURE				
	Nom				Marque				
	Prénom				Type				
	Adresse				Année				
	Code Postal				Cylindrée réelle				
	Ville				Nbre de Cylindres				
	Téléphone				N° du Châssis				
	e-mail				N° du Moteur				
	N° Permis de Conduire				Turbo		OUI ☐ NON ☐		
	Délivré par				Fiche d'Homologation Obligatoire				
	le								
	Catégorie				N° : 				
	Licence n°				Passeport Technique Obligatoire				
	A.S.A / Code				N° : 				
	Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de licence				Ecurie		Personne mandatée pour représenter le concurrent :		
Groupe Sanguin									
				SIGNATURE					

Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve, ainsi que de la réglementation générales des prescriptions générales des courses de côte telles qu'elles ont été établies par la F.F.S.A .			GROUPE	CLASSE	DOPAGE : Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités .	Fait à Le 2019 <u>SIGNATURE :</u>	